



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Installation illégales de gens du voyage

Question au Gouvernement n° 1719

Texte de la question

INSTALLATIONS ILLÉGALES DE GENS DU VOYAGE

Mme la présidente . La parole est à M. Marc Chavent.

M. Marc Chavent . Monsieur le ministre de l'intérieur, dans ce pays, combien faut-il être pour que la loi ferme les yeux ? Apparemment, pas tant que ça : cinquante caravanes suffisent. J'ai été maire, cette logique, je la connais par cœur. Cinquante caravanes défoncent le portail, le terrain communal est occupé et l'État répond un seul mot : « Attendez. » Pendant qu'on attend, le terrain est saccagé et les habitants, eux, n'attendent pas, ils subissent, à Brion, à Izernore, à Oyonnax, à Châtillon, et ils paient. C'est insupportable ! Un citoyen oublie une amende ? Retrouvé en trois jours. Des agriculteurs manifestent parce qu'ils n'en peuvent plus ? Vous envoyez les blindés. Cinquante caravanes ravagent un champ ou un terrain de football ? Rien ne se passe, rien ! Durs avec les petits, faibles avec les forts : les Français n'en peuvent plus.

Je vais vous épargner deux réponses. Ne me dites pas qu'à Izernore le préfet a agi et qu'au bout de cinq jours les caravanes sont parties. Cinq jours, ce n'est pas un succès, c'est un aveu. Ne me dites pas non plus que les préfets ne font qu'appliquer la loi et que la loi, c'est nous qui la faisons. Si la loi laisse les bandes impunies, alors changeons-la ! C'est justement notre proposition, avec mon collègue Antoine Valentin, député de Haute-Savoie, et l'ensemble des députés du groupe UDR, mené par Éric Ciotti. Nous déposons une proposition de loi de bon sens sur la responsabilité solidaire et des procédures d'expulsion d'urgence. On saccage en bande : on paie en bande et on dégage. Fini l'impunité, fini le « C'est pas moi, j'ai rien fait » ! On agit en groupe : on passe à la caisse et on s'en va. C'est simple, c'est efficace, c'est ce que les Français attendent. Allez-vous soutenir cette proposition de loi ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

M. Julien Dive . Mettez-la dans votre niche demain !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Vous me demandez de vous épargner des réponses, mais je ne peux pas ne pas vous rappeler que le préfet applique la loi de manière extrêmement rigoureuse, comme vous pouvez le constater dans votre département. Certes, je vous le concède, il y a eu quatorze mises en demeure en 2025 et nous en sommes déjà à trente-six pour la même période en 2026. Les implantations illégales de citoyens français itinérants se multiplient, alors même que, dans votre circonscription, la plupart des collectivités respectent le schéma départemental d'accueil des gens du voyage – c'est notamment le cas de l'agglomération du Haut-Bugey.

Dans la situation que vous évoquez, la procédure a été appliquée systématiquement et le préfet a veillé à ce que le délai de mise en demeure soit toujours fixé au plus bas – vingt-quatre heures. Viennent ensuite les recours déposés devant le tribunal administratif, qui sont suspensifs, et la mobilisation des forces de l'ordre pour procéder à l'évacuation. À Izernore, les personnes sont parties. À Brion, le jugement du tribunal administratif

sera rendu demain. Permettez-moi de saluer l'action du préfet et des gendarmes, lesquels ont tenté de s'opposer à l'implantation illégale dans des conditions difficiles. Je salue aussi le travail qu'ils ont effectué, et que vous omettez de mentionner, pour verbaliser les constatations judiciaires, lesquelles seront suivies d'effet.

Vous proposez de modifier la loi. Nous aurons l'occasion d'en débattre dans le cadre du projet de loi Ripost. Le Sénat a ajouté au texte des dispositions sur la gestion des implantations illégales des citoyens français itinérants. Elles portent sur la mise en demeure, les délais d'intervention et la responsabilité solidaire. La question que vous posez est légitime et je vous invite à en discuter ici même dans quelques jours.

Mme la présidente . La parole est à M. Marc Chavent.

M. Marc Chavent . J'entends votre réponse, mais j'espère que vous ne serez pas comme ces caravanes, qui campent sur l'inaction et abîment la France. Heureusement, elles finissent toujours par partir !
(*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy . Il a dû la chercher longtemps, celle-là !

Données clés

Auteur : [M. Marc Chavent](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1719

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 juin 2026